



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 février 2004
Français
Original: anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria

Note verbale datée du 24 février 2004, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria et, se référant à la note datée du 20 janvier 2004, a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de la République arabe syrienne a donné pour instruction à tous les organes concernés d'observer et d'appliquer la résolution 1521 (2003), en particulier ses paragraphes 2,4,6 et 10.

